

Extrait des délibérations

du Conseil Général

N° CG 2006/III- 11e/14 Séance du 2 3 JUIN 2006



AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'INVESTISSEMENT **AVEC LA VILLE DE MULHOUSE 2006-2008**

Le Conseil Général,

Adopté

l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux VU compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour l'investissement entre le Département et la ville de Mulhouse
- autorise le Président à le signer

